## COMMUNIQUE RELATIF A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE INTRASENSE



## INITIEE PAR LA SOCIETE GUERBET



## MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU DOCUMENT AUTRES INFORMATIONS RELATIF AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE GUERBET



Le présent communiqué a été établi par Guerbet et est diffusé en application des dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « AMF »).

Conformément aux dispositions de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa déclaration de conformité du 4 avril 2023, apposé le visa n° 23-096 sur la note d'information (la « **Note d'Information** ») établie par Guerbet relative à l'offre publique d'achat initiée par Guerbet (l' « **Offre** »).

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Guerbet figurent dans un document déposé auprès de l'AMF (le « **Document Autres Informations** ») le 4 avril 2023 et mis à la disposition du public le 5 avril 2023, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

La Note d'Information et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site internet de l'AMF (<u>www.amf-france.org</u>) et de Guerbet (<u>https://www.guerbet.com/fr/</u>) et peuvent être obtenus sans frais auprès de Société Générale, GLBA/IBD/ECM/SEG, 75886 Paris Cedex 18.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et de calendrier et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

## **AVIS IMPORTANT**

Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans un autre pays que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une règlementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Guerbet décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.